

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION**

7 – 2025 / N°6

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le 20/10/2025

ID : 026-212603054-20251016-7_2025_6-DE

S2LO

SEANCE du 16 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0

Date de la convocation : 07/10/2025

L'an deux mil vingt- cinq et le seize octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, BROCHIER Nicolas, REBOUL Gregory, MINDER Pascale, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel

Absente excusée : VIAL Anne- Claire

Objet : Travaux séparatif des réseaux d'eaux pluviales sur le village

Dans le cadre du projet de mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur le village, ci- joint le chiffrage sommaire réalisé à titre gracieux par le bureau d'étude NALDEO concernant la gestion des eaux pluviales sur les voiries communales :

- Rue du Bourg : 2065.85 € HT
- Rue Léon Vache : 5631.70 € HT
- Montée de l'Horloge : 7975.60 € HT
- Rue des Terrasses : 14519.50 € HT
- Ruelle du Point du Jour : 2815.85 € HT

Montant total estimé : **33008.50 € HT soit 39610.20 € TTC**

Cette étude a été réalisée dans un objectif de prévision budgétaire pour les travaux de gestion des eaux pluviales qui restent à la charge de la commune. L'implantation précise des ouvrages (regards, bordures, caniveaux) sera définie plus finement lors de la phase de réalisation du chantier, en fonction des contraintes techniques du terrain.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le chiffrage des travaux séparatif des réseaux d'eaux pluviales sur le village pour un montant de 33008.50 € HT soit 39610.20 € TTC

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 16.10.2025

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 20.10.2025

Et de la réception en Préfecture le 20.10.2025

Le Maire